

Salaire et frais du président et chef de la direction – 3e trimestre 2025-2026

Salaire, indemnités et allocations annuelles (2025-2026)

- Le salaire, les indemnités et les allocations annuelles du président et chef de la direction de la SQDC sont établis selon le décret gouvernemental 164-2019, daté du 27 février 2019.
- [Lien vers le décret](#)

Frais liés au déplacement

- 3e trimestre 2025-2026 (du 14 septembre 2025 au 3 janvier 2026 selon les périodes comptables de la SQDC)

Frais de déplacement au Québec*

Description	Date	Hébergement	Repas	Transport
Visite de succursales - Capitale Nationale, Estrie et Chaudière-Appalache	2025-07-28 au 2025-07-31	676,19 \$	714,53 \$	- \$
Visite de succursales - Côte-Nord/Capitale	2025-09-25 au 2025-09-26	260,39 \$	66,59 \$	- \$
Visites de succursales - Abitibi-Témiscamingue	2025-10-07 au 2025-10-09	378,43 \$	316,56 \$	- \$

Frais de fonction*

- 3e trimestre 2025-2026 (du 14 septembre 2025 au 3 janvier 2026 selon les périodes comptables de la SQDC)

Description	Date	Coût
Frais de repas dans le cadre de ses fonctions et réunions internes	2025-11-09	43,44 \$
	2025-11-09	26,26 \$
	2025-11-09	45,82 \$
	2025-11-09	10,76 \$
	2025-11-09	6,54 \$
	2025-12-07	4,13 \$
	2025-12-07	40,61 \$
	2025-12-07	37,68 \$

*Il s'agit des frais qui ont été comptabilisés au cours de cette période comptable.

Véhicule de fonction*

- 3e trimestre 2025-2026 (du 14 septembre 2025 au 3 janvier 2026 selon les périodes comptables de la SQDC)

Description	Essence	Entretien	Location
Véhicule	600,68 \$	469,90 \$	3 672,21 \$

*Il s'agit des frais qui ont été comptabilisés au cours de cette période comptable.